



## TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

### CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 03 AVRIL 2017

Date de la convocation : 27 Mars 2017

L'An deux mille dix-sept et le trois du mois de décembre (03.04.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 27 mars 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 17**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRESENTES : 1**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

### DELIBERATION N°04/2017-09 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

**DELIBERATION N°04/2017-09**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DU**  
**SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°12/2016-04 du Comité syndical du 14 décembre 2016 actant le débat d'orientation budgétaire 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Administrative et Finances réunie le 6 février 2017.

-----

Ce budget principal est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité Syndical du 14 décembre 2016.

Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Pour l'exercice 2017, le budget primitif de ce budget principal s'élève à 440 939,56 euros et se décompose de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 386 434,30 euros et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euro
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	115 180
	012	Charges de personnel et frais assimilés	241 755,57
	65	Autres charges de gestion courante	1 500
	67	Charges exceptionnelles	250
	022	Dépenses imprévues	20 000
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>378 685,57</b>
Dépenses d'ordre			7 748,73
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>7 748,73</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>386 434,30</b>

**DELIBERATION N°04/2017-09**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DU**  
**SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

**1- Charges à caractère général**

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de :

- Carburant, fournitures de petit équipement, fournitures administratives,
- Location immobilière, location mobilière, charges locatives et de copropriété,
- Maintenance, assurance, versement à des organismes de formation,
- Indemnités au comptable, frais d'honoraires, d'actes et de contentieux,
- Inaugurations, évènementiels,
- Publication, création d'un site internet,
- Frais de déplacement, frais d'affranchissement, frais de télécommunication.

**2- Charges de personnel et frais assimilé**

Ces charges comprennent les rémunérations et cotisations aux organismes, la participation employeur à un système d'œuvres sociales pour le personnel, des frais de médecine du travail.

**3- Autres charges de gestion courante**

Ces charges correspondent à un montant estimé de « personnel affecté au budget annexe 2017 » et reversé au budget principal 2017.

**4- Charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont relatives à des intérêts moratoires et des pénalités éventuels.

**5- Dépenses imprévues**

Elles sont chiffrées à 20 000 euros en 2017.

**6- Dépenses d'ordre**

Elles correspondent à des opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

**• Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élève à 386 434,30 euros et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 (€)
Recettes réelles	70	Produits des services, domaine et vente	15 000
	74	Dotations, subventions et participations	252 675
	002	Excédent de fonctionnement reporté	118 759,30
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>386 434,30</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>386 434,30</b>

**DELIBERATION N°04/2017-09**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DU**  
**SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

*1- Produits des services, domaine et vente*

Il s'agit d'un versement de 15 000 euros du budget annexe vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais de personnel.

*2- Dotations, subventions et participations*

Avec la volonté de maintenir un niveau de contribution stable pour chacun des membres, il est proposé de ne pas faire évoluer la participation des membres au titre de l'année 2017.

Comme pour la section d'investissement, la participation des membres couvre les dépenses de la section de fonctionnement avec la répartition suivante :

- 2/3 du besoin de financement de la section assurée par le Conseil Départemental
- 1/3 du besoin de financement de la section assuré par les autres membres

Pour mémoire, la participation 2016 des membres (252 675 euros) était établie sur 9/12 d'année (168 450 euros pour le département et 84 225 euros pour les autres membres). Ces mêmes montants globaux sont demandés en année pleine en 2017.

*3- Excédent de fonctionnement reporté*

L'excédent de fonctionnement 2016 reporté est de 118 759,30 euros.

**Section d'investissement**

• **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de 54 505,26 euros et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euro
Dépenses réelles	001	Dépenses d'investissement reportées	16 171,31
	20	Immobilisations incorporelles	21 000
	21	Immobilisations corporelles	17 333,95
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>54 505,26</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>54 505,26</b>

*1- Dépenses d'investissement reportées*

Le déficit d'investissement 2016 reporté est de 16 171,31 euros.

*2- Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles concernent l'achat de logiciels.

*3- Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles concernent l'achat de matériel (informatique, téléphone, ...).

**DELIBERATION N°04/2017-09**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DU**  
**SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

• Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élève à 54 505,26 euros et se répartissent de la façon suivante :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2017 en euro
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	46 756,53
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>46 756,53</b>
Recettes d'ordre			7 748,73
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>7 748,43</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>54 505,26</b>

1- Dotations, fonds divers et réserves

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 46 756,53 euros. Il correspond à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement: déficit d'investissement (- 16 171,31 euros), reste à réaliser 2016 (- 1 585,22 euros), dotation complémentaire à la section d'investissement (29 000 euros).

2- Recettes d'ordre

Elles correspondent à des opérations d'ordre entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget Principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique pour l'exercice 2017, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2017, tel que présenté en annexe

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le 05 AVR. 2017

Fait à Montauban, le 05 AVR. 2017

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le 05 AVR. 2017



**ANNEXE - DELIBERATION N°04/2017-09  
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DU  
SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRINCIPAL 2017  
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Membres	Participation 2017 en euros
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	4 715
Communauté de Communes des Deux Rives	9 070
Communauté de Communes Terres des Confluences	18 795
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	3 657
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	9 345
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	4 117
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	19 164
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	9 850
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	5 083
Commune de Reynies	429
<b>Total EPCI et communes</b>	<b>84 225</b>
<b>Département</b>	<b>168 450</b>
<b>TOTAL participation des membres sur le budget principal 2017</b>	<b>252 675</b>

Vu pour être annexé à la  
délibération  
n°04/2017-09  
du 3 Avril 2017

Fait à Montauban, le 05 AVR 2017

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

